



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Tarn-et-Garonne

Division des ressources humaines
DRH1

Montauban, le 7 mars 2023

Affaire suivie par :
Philippe VERCAUTER

Tél : 05 36 25 72 56
Mél : drh1.ia82@ac-toulouse.fr
12, avenue Charles de Gaulle
82017 MONTAUBAN

Le directeur académique des services de l'Éducation
Nationale
Directeur des services départementaux de l'Éducation
nationale de Tarn-et-Garonne

à

Mesdames et messieurs les instituteurs et professeurs
des écoles
S/c de mesdames et messieurs les Inspecteurs de
l'Éducation Nationale

Objet : Stage de préparation au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI). Année scolaire 2023-2024.

Référence : décret n°2017-169 du 10 février 2017- Arrêté du 10 février 2017
Cirulaire n° 2017-026 du 14 février 2017.

Un appel à candidature à la formation professionnelle spécialisée et à la préparation aux épreuves du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) est ouvert.

Seuls les professeurs des écoles et les instituteurs **titulaires** peuvent se porter candidats à cette formation.

Les candidatures seront examinées et validées au regard des affectations obtenues lors de la phase informatisée du mouvement rentrée 2023.

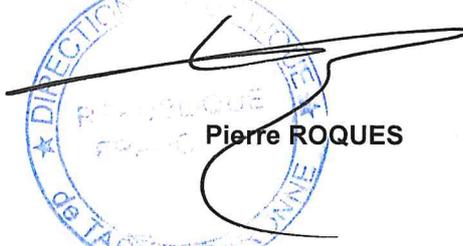
Pour 2023-2024, la formation CAPPEI concernera uniquement des enseignants qui présentent l'examen du CAPPEI sur un support UE (Unité d'enseignement) ou RASED (dominante pédagogique ou relationnelle).

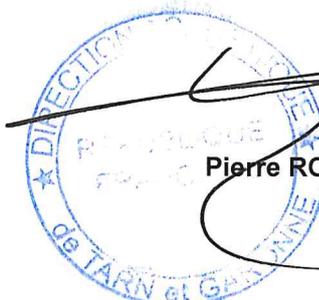
Par conséquent, tout candidat à la formation devra solliciter un ou plusieurs poste(s) spécialisés(s) correspondant au(x) module(s) souhaité(s).

Une réunion d'information sera proposée aux candidats le 27 mars 2023 à 17h15 à la DSDEN de Tarn-et-Garonne par madame l'inspectrice de l'éducation nationale chargée de l'adaptation et de la scolarisation des élèves handicapés.

Les enseignants intéressés par cette préparation CAPPEI doivent adresser leur fiche de candidature sous couvert de **l'Inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription pour le 8 avril 2023, délai de rigueur.**

Chaque candidat sera reçu par l'I.E.N. de sa circonscription pour un entretien afin d'émettre un avis sur la candidature. Cet avis leur sera communiqué à l'issue de l'entretien.


Pierre ROQUES



PJ: imprimé de demande